

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le mardi 18 décembre 2018 à 19 h 00, le Comité dûment convoqué le 07 décembre 2018 s'est réuni dans la salle du conseil à PIPRIAC, sous la Présidence de Madame Christine GARDAN, Présidente.

M. Didier LE CHENECHAL a été élu secrétaire de séance.

PRESENTS: BEGUINEL Didier, BOURGEAULT Jean-Claude, HUBERT Armelle, GARDAN Christine, HAISSANT Gérard, THOMAS Pierre, LEBAIN Alexandre, THEAUDIERE Eric, MORICEAU Marie-Françoise, BIORET-ALEXANDRE Marie-Anne, MOISDON Franck, GAUDICHON Jean-Michel, CHAMPION Isabelle, THILLOU Yves, LEPRETRE Christian, LERAY Loïc, LERAY Jean-Luc, ROCHE Hervé, REBOUX Pierre-Yves, THOMAS Franck, COUDRAIS André-Jean, ROUAUD Alain, COUDRAIS Ronan, RAZE Marc, GEFFLOT Bernard, PITRE Roger, JOUTIN Alain, MAHE Yvon, RIDARD Maryse, TROUBOUL Jean-Paul, KERIVEL Laurent, LANGE jean Marie, HOUSSIN Raymond, LEMOINE André, LAURENT Yann, MENUET Didier, RENAULT Christian, LE CHENECHAL Didier, BAUDU Gérard, CHEVAL Véronique, CHAUDAGNE Michel,

POUVOIRS: TEILLARD Louis à THOMAS Pierre,

ABSENTS: COTTIER Catherine, MACE Christophe, DENIEL Franck, FRESIL Gwénaél, MAHE Roseline, CORDUAN Frédéric, HERVE Gérard, PITRE Rémi, BAUDU Jérôme, ROBERT Céline, QUINTIN Annie, HALLIER Catherine, GARCIA Joël,



Nombre de délégués	
- en exercice	55
- pouvoirs	1
- présents	41
- absents	13

18.44: BP 2018- Décision modificative n°1



Afin de régler les charges de personnel, il est nécessaire de procéder à une décision modificative au chapitre 012 « charges de personnel » sur le budget 2018,

La présidente propose alors de procéder aux virements de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
CHAP 012	CHARGES DE PERSONNEL	30 000.00 €	CHAP 013	ATTENUATION DE CHARGES	15 000.00 €
CHAP 022	DEPENSES IMPREVUES	15 000.00 €			
	TOTAL DEPENSES	15 000.00 €		TOTAL RECETTES	15 000.00 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical accepte à l'unanimité la proposition de la présidente.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
C.GARDAN

REÇU LE

28 DEC. 2018



PRÉFECTURE
D'ILLE-ET-VILAINE